



MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1859 /MBPE/DGD DU 29 MAI 2017

(Diffusion Générale)

Objet : liste des établissements agréés pour la production, l'importation et la commercialisation des œufs à couver et des poussins de volailles de basse-cour au titre et la première session de l'année 2017.

Réf : Arrêté N°007/MIRAH/CAB du 04 Avril 2017.

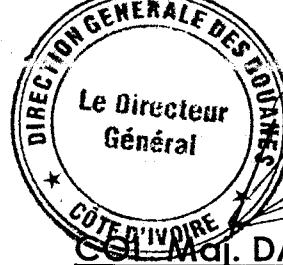
Conformément aux dispositions de l'arrêté visé en référence, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers la liste, jointe en annexe, des établissements autorisés à produire, importer et commercialiser des œufs à couver et des poussins de volailles de basse-cour au titre de la première session de l'année 2017.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce&Industrie CI
- FNISCI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL



Col. MAJ. DA Pierre A.

ARRÊTÉ N° 007 /MIRAH/CAB du 04 AVR 2017

portant agrément des établissements pour la production, l'importation et la commercialisation
des œufs à couvrir et des poussins de volailles de basse-cour

LE MINISTRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°63-301 du 26 juin 1963 relative à la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées animales et des produits agricoles ;
- Vu la loi n°63-323 du 25 juillet 1963, relative à la police sanitaire des animaux en République de Côte d'Ivoire ;
- Vu la loi n°96-563 du 25 juillet 1996, relative à l'inspection sanitaire et qualitative des denrées animales et d'origine animale ;
- Vu l'ordonnance n°2013-662 du 20 septembre 2013 relative à la concurrence ;
- Vu le décret n°63-328 du 29 juillet 1963 portant règlement de la police sanitaire des animaux en Côte d'Ivoire, modifié par le décret n°65-266 du 18 août 1965 et le décret n°67-413 du 21 septembre 1967 ;
- Vu le décret n°96-435 du 03 juin 1996 réglementant la production et la commercialisation des œufs à couvrir et des poussins de volailles de basse-cour ;
- Vu le décret n°2014-552 du 01^{er} octobre 2014 portant organisation du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
- Vu le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre chef du gouvernement ;
- Vu le décret n°2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 163 /MINAGRA du 14 Août 1996 relatif à l'agrément des opérateurs économiques intervenant dans la production, l'importation et la commercialisation des œufs à couvrir et des poussins de volailles de basses- cour ;
- Vu le procès verbal de la commission locale d'agrément d'Agnibilekrou en date du 23 février 2017 ;
- Vu le procès verbal de la commission locale d'agrément de Toumodi en date du 09 mars 2017 ;
- Vu le procès verbal de la commission locale d'agrément de Man en date du 08 mars 2017 ;
- Vu le procès verbal de la commission locale d'agrément de Odienné en date du 13 mars 2017 ;

le rapport de la première session de la Commission technique d'Agrément pour la production, l'importation et la commercialisation des œufs à couver et des poussins de volailles de basse-cour en date du 17 mars 2017 ;

ARRETE :

Article 1 : Les établissements ci-après désignés sont agréés pour la production, l'importation, la commercialisation des poussins d'un jour, des œufs à couver et des reproducteurs au titre de l'année 2016 :

Numéro d'ordre	Nom de l'établissement	Adresse	Responsable	Type d'activité
01	AFRICAMAN	Autoroute du Nord (Attinguié) Tel : 05 62 36 23	M. KOUAKOU Jean	-Production de poussins d'un jour - Importation de poussins d'un jour
02	AVI PLUS	Port Bouët derrière l'aéroport, 05 BP 806 Abidjan 05 Tel : 20 38 73 36	M .DIAWARA Mamadou	-Production de poussins d'un jour
03	AVIVETO	Abobo N'dotré derrière camp ONUCI Tel : 01 28 65 56	Mme DIARRASSOUBA Ahoua	-Production de poussins d'un jour
04	CSFA	Route de Dabou carrefour BIMBRESSO cité CNRA 21 BP 307 ABJ 21 Tel : 23 00 12 69	Mme ALLOU Akissi Odette	-Production de poussins d'un jour
05	FACI	Yopougon, zone Industrielle, 18 B.P 686 ABIDJAN 18- YOPOUGON Tel : 2346 67 50/23 46 64 92. Fax : 23 46 67 43	M.ALTIERI Angelo	-Production de poussins d'un jour -Importation de poussins d'un jour -Production d'œufs à couver
06	FDCI	09 BP 91 ODIENNE Tel : 33 70 83 32 Fax: 33 7083 32	M.SYLLA Mamadou Lamine	-Production de poussins d'un jour -Importation de poussins d'un jour -Production d'œufs à couver

	FERME DJAMAT	Brofodoumé route d'Alépé Tel :07 78 57 22	M.DJAMAT Dubois Marcel	- Production de poussins d'un jour - Importation de poussins d'un jour - Production d'œufs à couver
08	FIRGI	Port Bouët derrière l'aéroport, 07 BP 500 ABIDJAN.07 Tel : 40 80 09 10	M.FIRGIEV Binyamin	-Production de poussins d'un jour -Importation de poussins d'un jour
09	FOANI	BP 232 AGNIBILEKRO Tel : 35 91 01 69. Fax : 35 91 03 49	M.OUATTARA Kouamé Moussa	-Production de poussins d'un jour -Importation de poussins d'un jour -Production d'œufs à couver
10	NEXTEKCI	BP 733 AGNIBILEKROU Tel : 35 91 00 05 Fax: 35 90 26 11	M.CHOUMAN Abdoul Hussein	-Production de poussins d'un jour -Importation de poussins d'un jour -Production d'œufs à couver
11	PROVETO	Cocody les II plateaux 7 ^e tranche Angle Sud-Est route d'Attoban rue L100, 28 BP 485 Abidjan 28. Tel : 22 52 82 92	M.GUETTA Kouadio Albert	- Production d'œufs à couver
12	PROTEA	Siège : Cocody carrefour CHU 15 BP 934 ABJ 15 Tel : 08 25 26 30	M.TRAORE Moustapha Francis	-Production de poussins d'un jour -Production d'œufs à couver
13	SEIE	Anyama sur la route d'Azaguié 01 BP 2809 Abidjan 01Tel : 21 35 50 21	M. ZANTOUT Mohamad	-Production de poussins d'un jour
14	SIPRA	Yopougon, zone Industrielle 04 BP 1664 Abidjan 04 Tel : 23 46 60 10 fax : 23 46 63 87	M.FAYE Latyr	-Production de poussins d'un jour -Importation de poussins d'un jour -Production d'œufs à couver
15	SODACI	BP171 Toumodi Tel : 08 20 38 70	Mme KOUADIO Aya clarisse	-Production de poussins d'un jour -Importation de poussins d'un jour -Production d'œufs à couver

	WECI-PLUS	21 BP 409 Abidjan 21 tel : 23 51 82 19	M.SIDIBE Moussa	- Production de poussins d'un jour
17	EURO CHICK SARL	26 BP 662 abidjan 26- Abobo PK 18 Tel : 77 14 24 68	M. HOTAIT Abass	- Production de poussins d'un jour
18	SCIADE	Songon sur la route de l'institut pasteur Tel : 23 49 69 69	M. FAWAZ Radwan Faoud	-Production de poussins d'un jour -Importation de poussins d'un jour
19	SUPPA	01 BP 10644 Abidjan 01 Yopougon Abadjin Doumé Tel : 08 58 08 88	M. EZZEDINE Ahmad	- Production de poussins d'un jour - Importation de poussins d'un jour
20	ETS GUEU	Man Tel : 08 36 85 97	GBESSA MAYERE Yvonne	Production de poussins d'un jour - Importation de poussins d'un jour
21	LES COUVOIRS REUNIS	Siege ; Abidjan Treichville Rue 12 08 BP 470 Abj 08 Tle : 07 19 82 88 Couvoir : Azaguié	M.SIDIBE Alhousseny	-production de poussins d'un jour

Article 2 : Ces établissements sont tenus de se conformer à la réglementation régissant la production l'importation et la commercialisation des œufs à couvrir et des poussins de volailles de basse-cour.

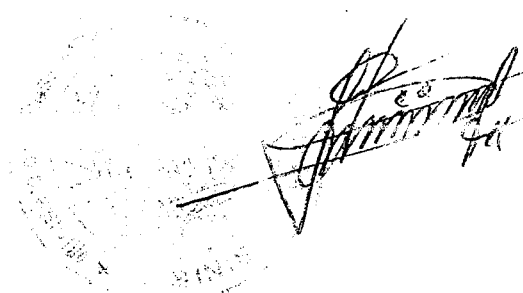
Ils doivent notamment :

- tenir à jour des livres destinés à l'enregistrement quantitatif et qualitatif des entrées, sorties et destinations des poussins et des œufs à couvrir ;
- communiquer trimestriellement au Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, toutes données statistiques concernant leurs activités ;
- se prêter à tout contrôle des agents compétents.

Article 3 : Toute infraction aux textes régissant la production, l'importation et la commercialisation des œufs à couvrir et des poussins de volailles de basse-cour entraîne le retrait temporaire ou définitif de l'agrément.

Article 4 : L'agrément est valable jusqu'à la tenue de la première session de la Commission d'Agrément de l'année suivante.

Article 5 . Le Directeur des Productions d'Elevage, le Directeur des Services Vétérinaires, le Directeur de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral, le Directeur de la Formation, de la Vulgarisation et de la Valorisation des Produits, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

The image shows a circular official seal on the left, partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'Kobenan Kouassi ADJOUANI'.

Kobenan Kouassi ADJOUANI

AMPLIATIONS

- Secrétariat Général du Gouvernement
- MIRAH/ Cabinet
- MIRAH /IG
- MIRAH/ Directions et Services
- Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
- Ministère du Commerce
- Intéressés
- Chrono
- JORCI